Ministry of Culture 2003-2004 Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction
Report on Achievements
Commitments and Strategies for 2003-2004
Methods to be taken to prevent new barriers
Business areas to be reviewed
Actions to be taken pages
For more information

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Ministry of

Culture. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Back to top

Report on Achievements

Ministry of Culture (MCL):

The ministry established the Accessibility Planning Team with a wide ministry representation to get staff input and comments.

The ministry's Accessibility Planning Team has consulted with the Ministry of Tourism and Recreation to identify synergies and to undertake joint initiatives to increase accessibility awareness of its staff and key industry partners.

The ministry, in consultation with Publications Ontario, has developed procedures to provide its publications in accessible formats, upon request.

Ministry managers and supervisors have completed training in fulfilling the Government's obligations to accommodate the accessibility needs of its employees and job applicants who have disabilities.

MCL - Regional Services

In 2000, an industry committee created a training and resource guide, "Guest Services Kit," for use in communities. The informal resource and readiness kit provides information and workshops on how to accommodate the accessibility needs of poople with disabilities.

The kit has been shared with community partners across the province.

In addition, the regional services branch conducted internal training to raise the awareness and education of the staff pertaining to accessibility.

MCL – Libraries

In 1986, the ministry published Building Libraries: Guidelines for the Planning and Design of Public Library Buildings, which highlights barrier-free access as key to good public library design and building implementation. This publication is still in use and up to date.

In 1989, the Ministry published Special Formats Material, a directory

"intended to assist public libraries in Ontario to obtain format materials that would be of use to disabled library patrons."

The Libraries Unit has placed a high priority on work to accommodate the accessibility needs of people with disabilities through public library capital projects (Cultural Facilities Improvement Program of the 1980s and early 1990s, the Canada Ontario Infrastructure Works of the mid 1990s, and the more recently Sport, Culture and Tourism Partnerships-SuperBuild. A substantial percentage of public library capital projects supported by the Ministry focused on access improvements (ramps, automatic doors and elevators). All new buildings, including multi-purpose buildings, have been recommended and approved with plans that include access enhancements for people with disabilities.

Provincial funding has supported adaptive technology centres at the Toronto Reference Library and Hamilton Public Library, and special materials for deaf and blind children at the Oakville Public Library.

99 per cent of Ontario's public library branches and service points provide public Internet access. The Gates Library Initiative (1998-1999) that helped achieve this Internet access stipulated that all public Internet access and public computing equipment must be accessible for persons with print disabilities (large font and large print software and capabilities).

In 2002, the Libraries Unit worked with the Ministry of Citizenship to develop and distribute ODA questions and answers for public libraries, and assist public library clients with ODA issues.

The MCL libraries section of the website was accessible effective December 2002; the Libraries Unit is currently working to develop accessible Annual Public Library Surveys for the website.

The Libraries Unit participated in three public library conferences and meetings on the ODA in June 2003.

The Ministry works with the public library community to update "Ontario Public Library Guidelines" and provides assistance for Guidelines publication and translation. Guidelines include recommended accessibility standards covering items from public library facilities, layout and collections to telecommunications, marketing and Accessibility Plans.

SuperBuild Sport, Culture and Tourism Partnership Secretariat (SCTP)

The Program ensures that SCTP projects funded by the province and the federal government are accessible.

Accessibility is ensured through the following provision in the SCTP

Funding Agreement:

> [Article XIV, Paragraph 63] Covenants, representations and warranties. The Recipient covenants, represents and warrants to the Ministry that:
> (c) It has or will apply for all permits, approvals, licenses which are required in order to carry out the Project including, but not limited to, any approvals lawfully required under the Planning Act (Ontario), the Building Code Act (Ontario), the Highway Traffic Act (Ontario), the Public Transportation and Highway Improvement Act (Ontario), the Bridges Act (Ontario) and the Environmental Laws;

Some examples of current SCTP projects that address access for people with disabilities are the Church Street Project in Aurora, Peel Heritage Centre in Brampton and the Elmville Library in Midhurst.

MCL – Museums

Museum accessibility standards were revised in 2000 and publications updated to meet general ODA requirements.

MCL provided advisory services to clients on SuperBuild projects, training and workshops through museum associations and cultural field services.

Also, another focus was to ensure that operating grant guidelines correspond with health and safety standards.

MCL Corporate Communications Branch

MCL Internet site has been made accessible to people with disabilities as of December 31, 2002.

In addition, procedures were developed to provide Ministry publications (i.e. studies and reports) in accessible formats through Publications Ontario, upon request.

MCL - Culture Agencies Unit

The ministry's cultural attraction agencies, the Royal Ontario Museum, Art Gallery of Ontario, McMichael Canadian Art Collection, Royal Botanical Gardens, Ontario Science Centre and Science North are all wheelchair accessible facilities.

From April 1999 to March 2003, the Trillium Foundation approved 506 grants to assist people with disabilities.

Back to top

Commitments and Strategies for 2003-2004

As part of the 2003-2004 fiscal year, the Ministry of Culture established the "Accessibility Planning Working Group."

The Accessibility Planning Team consulted with all parts of the ministry to report on accomplishments, brainstorm, and propose actions to be taken to remove barriers through an "Awareness and Education Campaign" with various activities as follows:

- Accessibility information sessions and workshops;
- "Lunch and learn" group activities;
- Branch and regional services staff meetings;
- Accessibility Planning Team's presentations; and,
- Use of the ministry's intranet web site.

The ministry, through the Accessibility Planning Team and various activities, will get staff input on the identification of barriers on an on-going basis.

Back to top

Methods to be taken to prevent new barriers

Operational plans will document how planned activities will take into account the potential effect of those activities on people with disabilities. As well, the ministry will develop a framework for reviewing acts and regulations.

The ministry will commit to maintain the Accessibility Planning Team and ensure a position is created for a person with a disability (or as an alternative work with an outside stakeholder representing persons with disabilities).

The ministry, through the Accessibility Planning Team and various activities, will ensure that all staff provides input on the identification of barriers on an ongoing basis.

The ministry will continue to provide its Web content in accessible

formats.

The ministry will continue to work closely with Publications Ontario to provide Ministry publications in accessible formats as requested.

As part of the new managers orientation, managers will complete the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* training.

Back to top

Business areas to be reviewed

Acts & Regulations

Acts Review Process

Will establish the process to review ministry acts and regulations for the use of language with respect to people with disabilities, and identify programs established in law that may have an impact on people with disabilities.

Procurement

Will implement new guidelines to ensure consideration of accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA (when distributed by Management Board Secretariat).

Policies and Programs

Human Resources

Will review the employee orientation guide to ensure new employees have the most current information on the ODA and resources such as the "Accesibility/Accessibilité" CD ROM training tool

Will review job descriptions for language and content that respects persons with disabilities and that accessibility awareness is incorporated (i.e. frontline workers, Web Coordinator).

Grant Programs

Will review the eligibility criteria, terms and conditions of contracts for grant programs to incorporate accessibility for people with disabilities (SCTP Funding Agreement could serve as a model).

Practices and Services

Information Services

In consultation with Management Board Secretariat, will review if there is an approved list of interpreters and signers for use at government sponsored meetings and events or conference.

Back to top

Actions to be taken

Business Planning

Will incorporate accessibility initiatives requiring funding allocation into the business planning process.

Communications

Will use both the Internet and Intranet websites to promote that government publications are available in accessible formats through Publications Ontario and will provide the toll free number.

Partnerships

Will consult/work with the Seniors Secretariat to receive information on trends, prepare and respond to the increase in aging population as it pertains to the Accessibility Planning.Will continue to consult with the Accessibility Directorate on the consistency and clarity of ODA messaging on the ministry's Internet

Will work with the Accessibility Directorate to share best practices, resources, existing materials and education tools to raise the general awareness of staff and key industry partners.

Will continue to work with Publications Ontario on providing government publications in a variety of formats.

Eduation and Awareness

Will plan, manage, and implement an overall "Awareness and Education Campaign" to increase the knowledge of staff on accessibility issues and to share best practices for the provision of services to employees, clients and stakeholders with disabilities. The campaign will be undertaken through various activities (information sessions and workshops, "lunch and learn" group activities, branch and regional staff meetings, accessibility Planning Team's presentations, and the use of the ministry's intranet website).

Will track and assess, through surveys, the overall ministry learning needs while measuring the level of awareness.

Will report performance measures pertaining to awareness and education as part of the accessibility plans.

Will encourage regional staff and front-line staff to promote accessibility by sharing best practises with regional industry partners.

Improved accessibility of facilities

Will undertake an internal audit and site inspection to review ministry facilities (washrooms, hallways, meeting rooms, workstations) to identify areas that do not meet accessibility requirements and work with the Ontario Realty Corporation to rectify the situation.

Improved Accessibility in Technology

Will deliver information session to share tools, resources, best practices and guidelines about adaptive technologies and accessible website design to employees for use when preparing content for external and internal websites (as part of the "Awareness and Education Campaign").

Cultural Agencies

The Cultural Agencies Unit, as part of the consultations led by the Accessibility Directorate, will continue to communicate with its agencies to provide updates and current status on the development of the regulations relating to the obligations of agencies under the ODA.

Procurement of Goods and services

Ministry program managers and supervisors will be given guidance on having regard to accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA. All staff with responsibility for procurement will receive the "Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act," once distributed by MBS.

Back to top

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

General inquiry number: (416) 212-0644

E-mail: General_Info@mcl.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Download a copy of this plan (Microsoft Word format).

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

ISSN 1708-4687

TOP

| home | news | contact us | related sites | text version |

| central site | feedback | search | site map | français |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

External Links Disclaimer

Copyright information: © Queen's Printer for Ontario, 2004
Last Modified: March 10, 2004

Ministère de la Culture Plan d'accessibilité 2003-2004

Table des matières

Introduction
Rapport sur les réalisations
Engagements et stratégies en 2003-2004
Mesures à adopter pour prévenir tout nouvel obstacle
Secteurs d'activité à étudier
Mesures à prendre
Renseignements

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du ministère [nom du ministère]. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Ministère de la Culture (MCL) :

Le ministère a créé l'équipe de planification de l'accessibilité qui compte des représentants de l'ensemble du ministère; cette équipe est chargée de solliciter la participation et les commentaires du personnel.

L'équipe de planification de l'accessibilité a consulté des représentants du ministère du Tourisme et des Loisirs pour cerner les points de convergence et pour mettre en œuvre des initiatives communes pour accroître la sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité du personnel et des principaux partenaires d'affaires du ministère.

En collaboration avec Publications Ontario, le ministère a établi des modalités régissant la façon dont ses publications peuvent être fournies sur demande sur des supports de substitution. Les gestionnaires et les superviseurs du ministère ont suivi la formation portant sur les moyens que prendra le gouvernement pour répondre aux besoins d'accessibilité de ses employés handicapés ainsi que des personnes handicapées qui postulent un poste.

MCL – Services régionaux

En 2000, un comité composé de représentants de l'industrie a conçu à l'intention des collectivités de la province un guide de formation et de ressources, soit la trousse d'information pour les services à la clientèle. Cette ressource et trousse de préparation officieuse fournit des renseignements et propose des ateliers sur les moyens à prendre pour répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées.La trousse a été diffusée auprès des partenaires communautaires du ministère de toute la province.

En outre, la direction des services régionaux a dispensé une formation interne visant à accroître la sensibilisation et les connaissances du personnel en matière d'accessibilité.

MCL – Bibliothèques

En 1986, le ministère a publié *Building Libraries: Guidelines for the*

Planning and Design of Public Library Buildings, document qui fait de l'accès facile un principe de base judicieux de la conception et de la construction des bibliothèques publiques. Cette publication est toujours en usage et à jour.

En 1989, le ministère a publié *Special Format Materials*, annuaire visant à aider les bibliothèques publiques de l'Ontario à obtenir du matériel sur supports de substitution à l'intention de leurs clients handicapés.

L'Unité des bibliothèques accorde une priorité élevée aux travaux visant à répondre aux besoins des personnes handicapées par l'entremise de la réalisation de projets d'immobilisations relatifs aux bibliothèques publiques (projets mis en œuvre dans le cadre du Programme d'amélioration des installations culturelles dans les années 1980 et au début des années 1990, des Travaux d'infrastructure Canada-Ontario dans le milieu des années 1990 et, plus récemment, de l'initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme. Un pourcentage important des projets d'immobilisations relatifs aux bibliothèques publiques appuyés par le ministère visait à améliorer l'accessibilité des bibliothèques (rampes, portes automatiques et ascenseurs). Les plans de tous les nouveaux immeubles, y compris les immeubles à usages multiples, dont la construction a été recommandée et approuvée, améliorent l'accessibilité des personnes handicapées.

La province a aussi accordé des fonds pour créer des centres de technologie d'aide à la bibliothèque de référence de Toronto et à la bibliothèque publique de Hamilton ainsi que pour produire, à la bibliothèque publique d'Oakville, du matériel spécial pour les enfants atteints de surdité et de cécité.

La presque totalité, soit 99 pour cent, des succursales et des points de service des bibliothèques publiques de l'Ontario offrent un accès public à Internet. La Gates Library Initiative (1998-1999), qui a contribué à assurer cet accès à Internet, précisait que tous les points d'accès public à Internet et tout le matériel informatique public devaient être accessibles aux personnes ayant du mal à lire des imprimés (logiciel permettant d'offrir une police spéciale et en gros caractères).

En 2002, l'Unité des bibliothèques a collaboré avec le ministère des Affaires civiques à élaborer et à diffuser de l'information sur les questions liées à la mise en œuvre de la LPHO ainsi qu'à aider les clients des bibliothèques publiques présentant des besoins d'accessibilité.

La partie du site Web du MCL portant sur les bibliothèques est accessible depuis décembre 2002; l'Unité des bibliothèques travaille actuellement à concevoir un sondage annuel sur les bibliothèques

publiques qui sera affiché sur le site Web.

En juin 2003, l'Unité des bibliothèques a participé à trois conférences et réunions traitant de la LPHO, destinées aux bibliothèques publiques.

Le ministère collabore avec les milieux bibliothécaires à la mise à jour des Lignes directrices pour les bibliothèques de l'Ontario et fournit de l'aide relativement à leur publication et à leur traduction. Les lignes directrices proposent des normes d'accessibilité s'appliquant à diverses questions dont l'aménagement et les collections des bibliothèques publiques, les télécommunications et les plans de marketing et d'accessibilité.

Initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme (PSCT)

Le programme vise à s'assurer que les projets du PSCT financés par les gouvernements provincial et fédéral soient accessibles.

L'accessibilité des projets est assurée aux termes de la disposition suivante de l'entente de financement dans le cadre du volet PSCT :

[Article XIV, paragraphe 63] Déclarations et garanties. Le bénéficiaire fait valoir et garantit au ministère :

(c) qu'il possède ou qu'il demandera tous les permis et toutes les autorisations et licences nécessaires pour mener à bien le projet, y compris, sans s'y limiter, toutes les autorisations légalement nécessaires en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire (Ontario), la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (Ontario), le Code de la route (Ontario), la Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun (Ontario), la Loi sur les ponts (Ontario) et des lois environnementales;

Parmi les exemples de projets courants mis en œuvre dans le cadre du volet PSCT qui visent à accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées, mentionnons le projet de la rue Church, à Aurora, le Centre du patrimoine Peel, à Brampton, et la bibliothèque Elmville, à Midhurst.

MCL – Musées

Les normes d'accessibilité aux musées ont été revues en 2000 et les publications muséales ont été mises à jour pour répondre aux exigences de la LPHO.

Les associations muséales et les services culturels régionaux ont fourni aux clients des services consultatifs sur les projets

SuperCroissance, sur la formation et sur l'organisation d'ateliers.

Des mesures ont été prises pour s'assurer que les lignes directrices opérationnelles sur les subventions tiennent compte des normes relatives à la santé et à la sécurité.

Direction des communications du MCL

Le site Internet du MCL est accessible aux personnes handicapées depuis le 31 décembre 2002.

En outre, des modalités ont été élaborées relativement à la fourniture sur demande par l'entremise de Publications Ontario des publications du ministère (p. ex., les études et les rapports) sur support de substitution.

MCL – Service des agences culturelles

Toutes les installations des agences culturelles du ministère, à savoir le Musée royal de l'Ontario, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, la Collection d'art canadien McMichael, les Jardins botaniques royaux, le Centre des sciences de l'Ontario et Science Nord sont accessibles aux personnes handicapées.

D'avril 1999 à mars 2003, la Fondation Trillium a approuvé l'octroi de 506 subventions; ces subventions visent la réalisation de projets destinés à aider les personnes handicapées.

Haut de page

Engagements et stratégies en 2003-2004

Dans le cadre de l'exercice financier 2003-2004, le ministère de la Culture a créé un Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité.

L'équipe de planification de l'accessibilité a consulté tous les services du ministère pour faire rapport sur leurs réalisations en matière d'accessibilité, pour repérer les obstacles à l'accessibilité et pour éliminer les obstacles dans la foulée d'une campagne de sensibilisation et d'éducation comportant diverses activités dont les suivantes :

- séances et ateliers d'information sur les questions liées à l'accessibilité;
- activités collectives organisées lors de déjeuners d'information;

- réunions du personnel de la direction et des services régionaux;
- présentations de l'équipe de planification de l'accessibilité; et
- utilisation du site Intranet du ministère.

Grâce à l'organisation de ces activités et aux travaux de l'équipe de planification de l'accessibilité, le ministère consultera de façon continue ses employés sur les façons de repérer des obstacles à l'accessibilité.

Haut de page

Mesures à adopter pour prévenir tout nouvel obstacle

Les plans opérationnels préciseront comment les activités proposées tiendront compte de leurs conséquences possibles pour les personnes handicapées. En outre, le ministère élaborera un cadre pour l'examen des lois et des règlements.

Le ministère s'engagera à donner un statut permanent à l'équipe de planification de l'accessibilité et veillera à ce qu'une place au sein de celle-ci soit réservée à une personne handicapée (ou, comme solution de rechange, collaborera avec un intervenant de l'extérieur représentant les personnes handicapées).

Le ministère, par l'entremise de l'équipe de planification de l'accessibilité et au moyen de diverses activités, veillera à ce que tous les employés fassent connaître leur avis sur la façon de repérer de façon continue les obstacles à l'accessibilité.

Le ministère continuera à offrir du matériel accessible sur son site Web.

Le ministère continuera à travailler étroitement avec Publications Ontario pour offrir sur demande ses publications sur supports de substitution.

Dans le cadre de leur programme d'orientation, les nouveaux gestionnaires suivront la formation sur la *Loi sur les personnes handicapées de 2001*.

Haut de page

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements

Processus d'examen des lois

Créera un processus pour l'examen des lois et des règlements relevant du ministère pour établir si leur libellé pose des difficultés en ce qui touche les personnes handicapées et pour cerner les programmes législatifs susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.

Achats

Mettra en œuvre de nouvelles lignes directrices pour veiller à ce que soit prise en compte l'accessibilité dans toutes les activités d'achat, conformément à l'article 5 de la LPHO (lorsque ces lignes directrices auront été rendues publiques par le Secrétariat du Conseil de gestion).

Politiques et programmes

Ressources humaines

Examinera le guide d'orientation des employés pour veiller à ce que les nouveaux employés obtiennent l'information la plus à jour possible sur la LPHO et des ressources comme le CD ROM de formation intitulé Accessibilité/Accessibility.

Étudiera les descriptions d'emploi pour s'assurer que leur libellé et leur contenu font preuve de respect pour les personnes handicapées et qu'ils témoignent d'une sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité (p.ex., travailleurs de première ligne, coordonnateur du Web).

Programmes de subventions

Examinera les critères et les conditions d'admissibilité s'appliquant aux contrats dans le cadre de programmes de subventions pour s'assurer qu'ils tiennent compte de l'accessibilité (l'accord de financement du volet PSCT pourrait servir de modèle).

Pratiques et services

Services d'information

Après avoir consulté à cet égard le Secrétariat du Conseil de gestion, établira s'il existe une liste d'interprètes et de spécialistes du langage gestuel accrédités auxquels il serait possible de faire appel lors des

réunions, des événements ou des conférences parrainés par le gouvernement.

Haut de page

Mesures à prendre

Planification opérationnelle

Intégrera à la planification opérationnelle les initiatives en matière d'accessibilité exigeant l'approbation de fonds.

Communications

Utilisera les sites Internet et Intranet pour faire savoir que les publications gouvernementales sont accessibles sur supports de substitution par l'entremise de Publications Ontario et diffusera le numéro sans frais à composer pour les obtenir.

Partenariats

Consultera le Secrétariat aux affaires des personnes âgées pour obtenir des renseignements sur les tendances et collaborera à cet égard avec lui; se préparera à faire face au vieillissement de la population en tenant compte de cette tendance dans la planification de l'accessibilité.

Continuera de consulter la Direction générale de l'accessibilité sur la conformité et la clarté des messages sur la LPHO diffusés sur le site Internet du ministère.

Collaborera avec la Direction générale de l'accessibilité pour partager les meilleures pratiques, les ressources, le matériel existant ainsi que les outils éducatifs dans le but d'accroître la sensibilisation générale aux questions liées à l'accessibilité du personnel et des principaux intervenants de l'industrie.Continuera de collaborer avec Publications Ontario en vue de fournir les publications gouvernementales sur divers supports de substitution.

Éducation et sensibilisation

Planifiera, gèrera et mettra en œuvre une campagne globale de sensibilisation et d'éducation pour accroître les connaissances des employés sur les questions liées à l'accessibilité et partagera les meilleures pratiques relativement à la prestation de services aux employés, aux clients et aux intervenants handicapés. La campagne sera mise en œuvre au moyen de diverses activités (séances et

ateliers d'information, activités collectives dans le cadre de déjeuners d'information, réunions du personnel de la direction et des services régionaux, présentations de l'équipe de planification de l'accessibilité et utilisation du site Web et Intranet du ministère).

Cernera et évaluera au moyen de sondages les besoins en formation généraux du ministère et établira par ailleurs le niveau de sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité.

Fera rapport dans les plans d'accessibilité sur les mesures d'évaluation du rendement se rapportant à la sensibilisation et à l'éducation.

Encouragera le personnel régional et le personnel de première ligne à promouvoir l'accessibilité en partageant les meilleures pratiques avec les partenaires régionaux de l'industrie.

Amélioration de l'accessibilité des locaux

Entreprendra une vérification interne et une inspection des sites pour examiner les installations du ministère (toilettes, couloirs, salles de réunion, postes de travail) pour cerner les lacunes en matière d'accessibilité et collaborera avec la Société immobilière de l'Ontario pour prendre les mesures nécessaires pour pallier.

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

Organisera des séances d'information pour faire connaître aux employés qui sont chargés de préparer le contenu des sites Web externes et internes (dans le cadre de la campagne de sensibilisation et d'éducation) les outils, les ressources, les meilleures pratiques et les lignes directrices portant sur les technologies d'aide et la conception de sites Web accessibles.

Organismes du ministère de la Culture

L'Unité des organismes du ministère de la Culture, dans le cadre des consultations menées par la Direction générale de l'accessibilité, continuera de communiquer avec les agences elles-mêmes et leur fournira des mises à jour sur l'élaboration des règlements précisant les obligations des agences aux termes de la LPHO.

Achat de biens et de services

Les gestionnaires et les superviseurs de programme du ministère se verront offrir des conseils sur la façon de tenir compte de l'accessibilité dans les activités liées aux achats, conformément à l'article 5 de la LPHO. Tous les employés chargés des achats recevront les lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions

sur les achats de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario, une fois que celles-ci auront été rendues publiques par le SCG.

Haut de page

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus :

Renseignements généraux : 416 212-0644

Courriel : General_Info@mcl.gov.on.ca

Site Web du ministère : http://www.culture.gov.on.ca/french/index.html

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Téléchargez une copie du plan (Version Microsoft Word).

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution, sur demande, à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

ISSN 1708-4709

HAUT

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
Dernière mise à jour : 10 mars 2004